

Mais chose plus admirable ! le Tiers Ordre de St. François compte à lui seul "plus de Saints et de Bienheureux que tous les autres Tiers-Ordres ensemble."

Rappelons ici en passant que St. Vincent de Paul et Ste. Brigitte, St. Ignace de Loyola et Ste. Françoise Romaine ont été tertiaires de St. François, comme l'étaient le vénérable Abbé Olier et cet humble et noble Prêtre qui, hier encore, se nommait le Curé d'Ars et que le monde entier espère appeler bientôt "St. Jean d'Ars."

Que de puissants exemples ! ne suffisent-ils pas pour nous donner du courage et nous convaincre de notre "sentiment exagéré des obligations qu'impose le Tiers-Ordre." Notre pusillanimité, à son tour, ne s'effraie-t-elle pas à ce grand spectacle ? Et si nous ajoutions qu'il y a aujourd'hui en France 100,000 tertiaires et que l'on y voit des villes dont le clergé tout entier est agrégé au Tiers-Ordre !

Ah ! "six siècles écoulés n'ont pu tarir la source de cette sève puissante." Aujourd'hui comme alors "toute chambre peut devenir une cellule et on ne croit pas qu'il faille fuir du monde pour s'élever à l'imitation des Saints." (1) Ajoutons et disons avec ardeur et conviction que "si le Tiers-Ordre était plus connu au milieu des populations catholiques, nous les verrions accourir en foule pour devenir les disciples et les enfants de St. François."

Il y a, sous le nom de Tiers-Ordre de la pénitence, trois espèces de Tertiaires. 1o. Les tertiaires réguliers, vivant en communauté comme les religieux. 2o. Les Tertiaires séculiers, étant simplement une fraternité d'hommes ou de femmes, se réunissant une fois par mois, et soumis à certaines règles : (2) (Les fraternités sont à peu près comme les Congrégations de la Ste Vierge,) et 3o. les Tertiaires isolés, observant les règles chacun en son particulier. (3)

(1) Lacordaire.

(2) Il en existe une de l'un et de l'autre sexe à Montréal.

(3) Les tertiaires isolés, comme les séculiers, sont des gens vivant dans le monde, se livrant chacun à son industrie, négoce ou profession quelconque, mariés ou non mariés, ne se distinguant nullement des autres dans leurs habitudes journalières, si ce n'est par une plus grande régularité de mœurs et de conduite. Il n'y a aucune différence entre le tertiaire isolé et le séculier : seulement celui-ci est tenu d'assister à des réunions mensuelles et observe des dévotions communes avec les autres membres, tandis que le tertiaire isolé pratique et prie dans le secret et la solitude.

Le bienheureux Henri, roi de Danemark, bien jeune encore, voulut renoncer au trône de ses pères ; il se dépouilla de ses riches vêtements, prit l'habit du Tiers-Ordre, s'éloigna de son pays, et se voua à la pauvreté. Reconnu par quelques seigneurs, il fut ramené en Danemark et fut contraint de se laisser couronner et proclamer roi. Sa mère, femme ambitieuse et cruelle, ne pouvant se résigner à être éloignée des affaires du royaume, qu'elle avait gouverné pendant longtemps, prétendit qu'il était fou, et elle le fit jeter dans un immense brasier, d'où il fut miraculeusement délivré. Il quitta de nouveau la cour, s'enfuit secrètement, reprit sa vie pénitente et pauvre, et mourut saintement en 1415.

La mesure de notre force pour la souffrance est la mesure de notre amour. (Ste. Thérèse.)

La foi étant comme morte, on préfère ce qui frappe les sens à ce qu'elle enseigne. (la même.)